



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Division de l'Administration et
des Personnels**

Affaire suivie par
Claudine DESENCLOS
Franck HUGOY

Téléphone
01.57.02.64.62
Fax
01.57.02.62.33
Mél
ce.dap@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 4 mai 2015

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les adjoints-
gestionnaires

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Circulaire n°2015-056

**Objet : Moyens d'actions dans le cadre de la maitrise des risques
budgétaires et comptables**

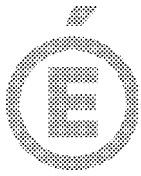
PJ : 4 annexes

- Déploiement académique de la MRCF 2015 : Annexe 1
- Rencontres de Mutualisation des Compétences : Annexe 2
- Passation de Service Gestionnaire : Annexe 3
- Mise en place des Référents Gestionnaires et Secrétaires : Annexe 4

Dans le cadre de la politique académique d'amélioration de la qualité budgétaire et comptable des établissements, plusieurs actions ont été mises en place depuis la rentrée scolaire 2014.

Une information a été diffusée aux EPLE sur les sujets propres à la comptabilité budgétaire et générale, selon un rythme mensuel. Dans le même temps, des groupes de travail se sont réunis autour de différentes thématiques, et en particulier sur le suivi des créances en EPLE et sur l'élaboration de fiches de procédure pour le déploiement progressif du contrôle interne comptable (annexe 1). Enfin, des rencontres de mutualisation des compétences visant à échanger sur les pratiques des agents-comptables dans un objectif de formation réciproque seront programmées courant juin (annexe 2)

Ces dispositions visent à l'amélioration de la professionnalisation de la fonction comptable. Par ailleurs, et dans un souci de continuité du service public, il convient de sécuriser la transmission des données de gestion de l'EPLE afin de permettre à l'ordonnateur ou à l'adjoint-gestionnaire nouvellement nommé d'en appréhender le contenu dans sa globalité.



2

Vous voudrez bien trouver en annexe 3 un document qui constituera le relais entre le gestionnaire sortant et le gestionnaire entrant. Il a été élaboré en groupe de travail au cours de l'année 2014-2015. J'attache du prix à ce qu'il soit renseigné dès à présent avec la plus grande attention par tous les gestionnaires, qu'ils soient dans une perspective de mutation ou non. Le gestionnaire arrivant dans un établissement, dans le cadre d'une mobilité ou d'une réussite au concours, disposera ainsi d'un document synthétique qu'il sera amené à contresigner dans le premier mois de son année d'exercice, en faisant part de ses éventuelles observations.

Enfin, l'accompagnement des gestionnaires de l'académie revêtant une importance particulière dans le bon fonctionnement des groupements comptables, j'envisage de renforcer le dispositif d'appui actuellement mis en place. Ainsi, au-delà des formations proposées et des tutorats existants, je souhaite constituer une équipe de gestionnaires référents, répartis géographiquement, qui seront amenés à intervenir pour répondre aux difficultés de gestion les plus aigües (annexe 4).

Je vous remercie de la part que vous prendrez dans cet objectif commun d'amélioration de la qualité comptable qui s'appuie sur une attention particulière portée à l'environnement professionnel et sur l'esprit de solidarité propre à l'académie de Créteil.

Pour le Recteur et par délégation
le secrétaire général

Thierry LEDROIT